



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260302-D2026_009-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 mars 2026

Approbation du Budget primitif 2026 de l'Office du Tourisme

DÉLIBÉRATION

N° 2026-009

En exercice : 38
Titulaires présents : 27
Suppléant : 1
Pouvoirs : 4
Excusé : 1
Absents : 10
Nombre de votants : 32

Le 2 mars de l'année deux mille vingt-six à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 24 février dernier s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Christian CHAMAGNE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	POUV	Véronique DEVOILLE	Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	P		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par

Exposé

L'Article L133-8 du code du tourisme prévoit que « le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le Comité de Direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Réuni en séance le 14 janvier 2026 à Baudoncourt, le comité de direction de l'Office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud a adopté son budget primitif pour l'année 2026.



1- Présentation du budget primitif 2026

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE		2026
011	Charge à caractère général	365 570 €
012	Charges du personnel	824 221 €
65	Autres charges de gestion courante	93 000 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
68	Dotations aux amortissements	24 000 €
TOTAL		1 307 291 €
RECETTES		
013	Atténuation des charges	5 000 €
70	Vente des produits fabriqués et prestations de service	301 850 €
74	Subvention d'exploitation	846 441 €
75	Autres produits de gestion courante	154 000 €
TOTAL		1 307 291 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE		2026
20	Immobilisations incorporelles	7 000 €
21	Immobilisation corporelles	17 000 €
TOTAL		24 000 €
RECETTES		
40	Opération d'ordre entre section (dotation amortissements)	24 000 €
TOTAL		24 000 €

Le Budget global 2026 s'élève à **1 331 291 €**.

Les subventions des 4 collectivités dans ce budget équivalent à 846 441 € dont 228 100 € de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif 2025 de l'Office du tourisme Luxeuil Vosges du Sud.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES